

Didier LE BUHAN

Président

À:

Bruno JONCOUR

Maire de St BRIEUC

Objet: urbanisation et projet de PEM de la gare de St Brieuc

Monsieur le Maire,

Nous nous permettons de vous faire part des remarques et appréciations exprimées lors de la Réunion Forum organisée par le CAR le 16 décembre dernier sur le thème de l'urbanisation et des déplacements dans le contexte de la **révision du PLU** et des derniers arbitrages concernant le **Pôle d'Echanges Multimodal de la gare** de St Brieuc.

Cette réunion (70 et 80 personnes) à laquelle participaient des élus du conseil général, de la municipalité et une représentante des services, a permis de mieux percevoir les enjeux à venir en terme d'**urbanisme durable** (celui que nous appelons de nos vœux) pour notre "quartier de la gare", puisque sont concernées les dimensions sociale, économique et environnementale.

Il n'appartient bien évidemment pas aux habitants d'un quartier de participer à un comité de collectivités et d'institutions financeurs comme celui du PEM dont l'objet est stratégique et fondamental pour notre ville et notre région.

Il leur revient par contre de dire ce qu'ils voient comme des **opportunités** ou des **dangers** dans le développement et la vie de l'espace urbain qui est leur, petite partie d'un tout que l'importance d'un équipement très lourd pourrait voir négligé.

- Nous pensons, à cet égard, que le préalable est la réalisation, au cours de ce début d'année 2011, d'une **Etude urbaine et architecturale** précise et spécifique portant **sur la zone de contact entre le PEM et le quartier de Robien**, du boulevard Hoche au bd Carnot. Cette étude urbaine concerne évidemment **les autres collectivités parties prenantes du PEM** et les problématiques d'aménagement intégrées **dans le SCOT** du pays de St Brieuc.

L'étude devra intégrer l'idée de faire du sud de la gare un **espace réellement qualifié**, une vitrine d'un savoir faire de l'agglomération briochine, et non une fois de plus un espace de "derrière la gare".

L'hypothèse actuelle de le dédier à une **esplanade de parking** face aux logements HLM du Bd Carnot nous semble, en l'état, non seulement une **occasion économique gâchée** mais encore une **option paysagère inacceptable** et finalement **socialement injuste**, surtout si l'on prend en compte la qualité annoncée donnée aux espaces du nord de la gare!

A cet égard la **répartition des activités économiques est par trop déséquilibrée** entre le nord et le sud de la gare. La ZAC permettra certainement de réduire cette situation. Nous le souhaitons, toujours dans un souci d'équilibre durable.

- La question du passage Nord/Sud par la **passerelle dite « de la gare »** est de ce point de vue essentielle.

Elle est pour nous une **véritable “rue piétonne”**, un lien unique avec le centre ville! Rappelons que sa valeur patrimoniale est avérée même si son état actuel nécessite une rénovation sérieuse.

Aucun projet de PEM ne peut être accepté si cette **passerelle n'est pas maintenue** (et pourquoi pas à sa longueur actuelle?), c'est à dire, pour les habitants, indépendante de la gare 24h/24, 7 jours sur 7, avec des dispositifs à concevoir pour la rendre **accessible** aux personnes à mobilité réduite (pourquoi pas par des rampes d'ailleurs plutôt que des ascenseurs coûteux d'entretien?). D'ores et déjà nous préconisons la réalisation, au croisement de la rue Jules Ferry et du boulevard Carnot, d'une **place comme lieu de rencontre**, d'échanges depuis laquelle on pourrait emprunter la passerelle, acheter son billet de train, lire son journal sur la terrasse d'un café, se donner rendez-vous...

- Le Comité demande à ce que le **PLU précise et s'engage sur les flux** automobiles à venir, flux nécessairement “traversants” (en particulier sur les axes des rues Luzel, J Ferry et Abbé Garnier) et sur les **modalités du stationnement** imaginées à court et moyen termes.
- Pour que la perception des enjeux à venir puisse être étudiée dans leur globalité, sérieusement, nous proposons que l'**AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme)** prévue pour le périmètre de la ZAC (dont nous apprécions l'extension) soit étendue à l'ensemble du quartier de Robien (par ailleurs quartier « test » en matière de maîtrise des dépenses d'électricité).
- Le PLU envisage une **densification significative** du quartier par l'intermédiaire d'un habitat collectif. Nous y souscrivons sous réserve que cette densification admette des modalités architecturales plus diversifiées par exemple en admettant plus de présence de **maisons de ville**.

En lien avec ce point le Comité considère comme indispensable de concevoir en amont les **équipements** liés à une population plus nombreuse et plus jeune (crèche, rénovation des écoles...).

- La composition diversifiée de la population du quartier que nous pensons être un réel atout doit être confortée par l'aménagement/rénovation du **pôle associatif de la place Octave Brilleaud**.
- Concernant les **espaces verts** nous apprécions l'ouverture au public des jardins des Archives Départementales. Nous souhaitons que l'étang de Robien puisse être lui aussi d'un usage social aisé par exemple en en permettant le **contour**.
- Le **Tertre Marie Dondaine** en zone à urbanisation différée est un espace remarquable et original. Nous proposons qu'il soit dédié à la réalisation d'un **éco-quartier** tout en laissant une place significative à des jardins ouvriers.

Soyez assuré, Monsieur le Maire, de nos salutations les plus respectueuses

Pour le Bureau, le Président

Didier LE BUHAN